

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt et un, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, Mme BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC (à partir de 19h), M. SERRANO, M. MIGNOT, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : Mme HERSEMEULE, Adjointe au Maire, (procuration à M. THEVENOT), Mme MILOT, Conseillère Municipale (procuration à M. MIGNOT), Mme BENKABA, Conseillère Municipale, (procuration à Mme GOMEZ).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. COLLIGNON ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à tous, je vous propose de débiter ce premier Conseil municipal de l'année 2021. Deux élus ne vont pas tarder à nous rejoindre, le quorum étant atteint, je vous propose d'entamer ce Conseil municipal par l'élection du Secrétaire de séance.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Michel Collignon nous rejoigne, si tout le monde est d'accord, pour assurer le rôle de secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 34 Majorité Municipale
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal procède à la nomination de monsieur Michel Collignon, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une petite remarque, M. le Maire, je me souviens bien lors de cette séance du Conseil municipal, je ne refais pas le débat et c'est peut-être anecdotique, mais vous aviez évoqué sur l'appellation de la rue Chevalier-de-Saint-George le fait que nous avons donné sans cesse le nom à des communistes. Vous aviez à ce moment-là évoqué Maxime Gorki et Henri Barbusse. Cette phrase ne figure plus dans le PV, sauf erreur de ma part.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons la rajouter, je me souviens bien l'avoir dit. Mise à part cette remarque, nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 34 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 mars 2021.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une précision à apporter avant de passer aux mémoires, les attestations que nous avons promises sont en train d'être distribuées.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION DES ADDICTOLOGIES (CSAPA) ET DU « DEUX PIECES CUISINE » POUR L'EXERCICE 2021
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour le public, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet aux Conseillers municipaux d'avoir une information complète et suffisamment détaillée sur la situation des finances de la commune. Il est donc proposé de tenir un débat sur les orientations budgétaires, donc du budget principal de la Ville, du CSAPA et du Deux-pièces cuisine pour l'exercice 2021.

Je vous propose de dire quelques mots pour lancer le débat, ensuite je donnerai la parole à ceux qui souhaitent réagir sur ce DOB et donc alimenter la discussion.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelques mots d'introduction du traditionnel débat d'orientation budgétaire qui est le préambule du vote de notre budget primitif qui aura lieu le mois prochain. L'année 2020 fut assurément atypique et après ces deux premiers mois de 2021, il faut admettre que nos espoirs d'une sortie définitive ou du moins rapide de cette crise sanitaire inédite sont quelque peu douchés. Et c'est donc sous le sceau de l'incertitude que s'ouvre ce nouvel exercice budgétaire.

Même si nous sommes indéniablement mieux préparés, mieux armés pour gérer ce contexte sanitaire que nous ne l'étions un an plus tôt, la capacité de résilience de notre administration est sans cesse interrogée par les directives gouvernementales, parfois pas toujours simples à suivre, il faut bien le reconnaître.

Notre préoccupation, et chacun a pu la mesurer les mois passants, a toujours été de garantir la meilleure continuité possible de l'action, donnant pour ceux qui en doutaient toutes ses lettres de noblesse au service public, communal notamment. Je salue à cette occasion le travail de notre administration.

Il eût pourtant été tentant, par facilité, par opportunité budgétaire aussi, de réduire la voilure des services offerts aux Blanc-mesnilois, alors que nos recettes étaient en chute libre. Alors que nous devons tout à la fois faire face à des dépenses sanitaires imprévues, maintenir le salaire de nos agents, quand bien même ils étaient invités à rester confinés, et soutenir le tissu économique en honorant nos contrats avec les entreprises qui pour certaines avaient pourtant suspendu leurs activités, nous n'avons pas succombé à cette tentation, et la Ville du Blanc-Mesnil, comme l'ensemble des communes ont été, et sont encore, les fers de lance de l'action publique. Je reviendrai sur ce point.

A cette incertitude sanitaire persistante s'ajoute un contexte financier lui aussi inédit. Cette année est caractérisée par une nouvelle refonte du mécano fiscal. Chacun a en mémoire la suppression de la taxe professionnelle il y a une dizaine d'années qui a abouti à sérieusement amputer l'autonomie fiscale des communes.

Je vais tenter de résumer les tenants et aboutissants de ce dossier complexe. 2021 constitue l'aboutissement de la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi, près de 80% des contribuables Blanc-mesnilois n'auront plus à acquitter cet impôt. Pour les 20% restants, ce sera effectif à l'horizon 2023. Mais, dès cette année, la Ville ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation. Et d'ailleurs, par corrélation, nous n'aurons plus au Conseil municipal à voter le taux.

En contrepartie, l'Etat a décidé que les communes percevraient dorénavant la part du produit de taxe sur le foncier bâti, qui était jusqu'alors encaissée par le Département. Le hic, car il y a un hic, est que le produit correspondant n'est pas aussi élevé que celui de la taxe d'habitation que nous allons perdre. Le manque à gagner, nous dit-on, sera compensé par l'Etat, mais combien de temps ? On est sans la garantie quant à la pérennité du versement du complément par l'Etat.

Le Conseil municipal a donc successivement perdu la main sur le vote de l'impôt économique sur les entreprises en 2011 pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, puis en 2016 avec la cotisation foncière des entreprises, et en 2021 sur le vote de l'un des deux grands impôts de ménages, à savoir la taxe d'habitation. Si l'on peut admettre que cette dernière, tout comme la taxe professionnelle d'ailleurs en son temps, devrait être réformée, force est de constater que les décisions des gouvernements successifs ont sérieusement réduit les moyens d'actions des communes, abîmant de la sorte cette belle idée qu'est la décentralisation.

Pour faire bonne mesure, 2021 voit également l'EPT Paris Terres d'Envol instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en application directe de la loi NOTRe de 2015 qui avait créé cette structure intercommunale, dont nos concitoyens et parfois leurs élus peinent bien souvent à saisir les bienfaits.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire auraient dû commander de différer ces réformes, assez peu lisibles. En fait, nous pouvons supposer que le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises directement liée à leurs activités ne connaisse dès 2021 un rendement nettement moins soutenu. Comme une large partie de cet impôt est reversée par la métropole du Grand Paris aux communes, il est à craindre que ces dernières soient une variable d'ajustement du budget métropolitain.

De même, si la loi de Finances 2021 a décalé de deux ans le transfert de la CFE, des EPT vers la métropole, elle a néanmoins amputé de deux tiers la dynamique de cet impôt, réduisant à due proportion les moyens d'action de Paris Terres d'Envol, qui a la fâcheuse tendance, comme nous avons pu le constater une nouvelle fois lors du débat d'orientation budgétaire du territoire, tenu lundi dernier, à frapper à la porte des communes quand il manque un peu d'argent pour compenser ces manques de recettes.

Cette année, pour mémoire, cela va nous coûter 300 k€ de plus de FCCT, c'est-à-dire la part de la Ville qui va être reversée à Paris Terres d'Envol.

Chacun l'aura donc compris l'exercice qui s'ouvre, et sans doute les suivants, sont porteurs de lourdes inquiétudes quant aux équilibres financiers des communes. Et pourtant, c'est la légitimité politique de notre assemblée que de dessiner des orientations concrètes qui sont autant de repères pour les Blanc-mesnilois et qui permettent de gommer ce tableau un peu trop noir.

C'est d'abord le maintien de l'engagement communal auprès de tous nos concitoyens. Hormis celles des actions qui sont pour l'heure interdites pour des raisons sanitaires, aucun service ne verra ses crédits amputés, malgré une perte de recettes continue. Il en va de la solidarité dont notre Ville est la première garante. C'est ensuite la poursuite de notre ambitieux programme d'équipement, sous réserve des ultimes arbitrages, le budget devrait prévoir plus de 55 millions de crédit d'équipement cette année. C'est un record pour une ville de notre strate, où l'on s'attend plutôt à 25 ou 30 millions d'investissements. Avec un point d'orgue, la construction d'un nouveau groupe scolaire en lisière du parc urbain, soulignant l'effort sans précédent accordé à l'éducation de nos enfants, après la livraison début janvier du groupe scolaire Chevalier-de-Saint-George.

Sans être exhaustif, notre action se portera également sur la santé, avec l'achat de la coque du futur CMS Lamaze et la réalisation des études de conception de son aménagement. Il y aura également un budget consacré à la sécurité et à l'accueil de nos séniors, puisque nous avons acheté au promoteur sur le projet situé sur le parvis de l'Hôtel de ville le rez-de-chaussée et le premier étage pour y loger la police municipale et le service seniors.

Sur les espaces publics avec un programme voirie, et notamment l'achèvement de la rue Gorki ou le démarrage de l'avenue Massenet (on commencera par l'enfouissement) ou encore la transformation du terrain d'assiette de l'école Rose-Blanc qui sera transformé en parc urbain. Ce programme d'équipement permis par un contexte de bas coût de l'argent vise à la fois à rattraper les carences observées en 2014 et à accompagner l'attractivité de notre territoire, dont l'arrivée des deux gares du métro Grand Paris Express constitue le principal moteur.

C'est enfin une saine gestion de nos finances communales, un large spectre de services proposé à la population à des tarifs très avantageux, des investissements pour préparer l'avenir sans recourir à la pression fiscale.

Je peux donc d'ores et déjà vous assurer que le budget 2021 sera équilibré sans augmentation des impôts communaux, comme les 8 précédents exercices depuis que je suis maire.

Merci de votre écoute, je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

M. DIDIER MIGNOT :

Au nom du Groupe, je voudrais aussi saluer le travail de l'administration pour le document qui nous est fourni. Il y a évidemment beaucoup de choses à dire dans un débat d'orientation budgétaire, on ne pourra pas tout dire sur tout. Evidemment, nous aurons aussi la maquette budgétaire du budget prévisionnel qui nous permettra d'étayer notre propos.

Vous l'avez dit, je n'y reviens pas, beaucoup de choses à dire car la situation que nous avons vécue cette année est très particulière à bien des égards et bien des titres. C'est une année qui a eu des conséquences à la fois d'un point de vue sanitaire. Il faut toujours avoir une pensée pour les patients qui sont décédés et ceux qui gardent de lourdes séquelles de cette pathologie ou encore aujourd'hui hospitalisés. D'un point de vue sanitaire, d'un point de vue social et d'un point de vue économique, cela a eu des conséquences l'année dernière, cela en aura cette année et vu la gravité de la situation, sans doute pour un certain nombre d'années encore.

Rapidement sur la situation, et on dit un peu la même chose chaque année, car malheureusement la situation internationale et la situation nationale n'évoluent pas beaucoup de ce point de vue. Votre document pointe à juste titre l'évolution cahin-caha, terme employé de l'économie mondiale.

Enfin, il faut dire aussi que durant cette année chaotique qui a frappé effectivement durement l'économie mondiale, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne car on sait maintenant que les grands groupes financiers, pour une large part, ont encore une fois explosé leurs profits. C'est important de le dire, car quand tout l'argumentaire ambiant national est de nous faire comprendre que les efforts faits, certes importants et réels, pour amortir la crise, devront se payer un jour, il ne faut pas oublier de dire que cette crise sans précédent a été l'occasion pour certains (toujours les mêmes) de s'enrichir davantage. Ce qui est en soi un véritable scandale. Ce serait juste que ces gens-là passent un jour quand même à la caisse. Peut-être d'ailleurs que Fabien Gay, notre sénateur, pourra en dire un mot s'il le souhaite, car il est au cœur de ces débats dans la haute assemblée.

Par ailleurs, il est intéressant de noter, comme dit dans ce rapport, que ce sont les pays qui ont bradé leurs industries au profit du tourisme (je pense à la France, l'Espagne et l'Italie) qui ont le plus souffert de la crise et qui paient ainsi des décennies de déclin industriel sciemment organisé dans ces pays. Nous en savons quelque chose en Seine-Saint-Denis et dans notre Ville au Blanc-Mesnil.

Il y a le plan de relance gouvernemental, comportant différentes mesures (bonnes ou moins bonnes), et dans les moins bonnes, la faible revalorisation des bases fiscales qui évidemment handicape la fiscalité locale.

Sur la fiscalité, je ne reviens pas sur tout ce que vous avez dit. Par une large part, vous avez raison, car elle est devenue une véritable usine à gaz où chacun a bien du mal à retrouver ses petits, bien comprendre ce qui se passe et quels sont les mécanismes différents de compensation ou de non-compensation, de reversement, etc. Ce sont les conséquences de choix politiques, eux-mêmes étayés par un discours anti-impôt qui a vu dans ce discours notamment, et vous l'avez dit, la suppression de

la taxe d'habitation, dont la pérennité des compensations de l'Etat (et vous avez raison de le souligner) est loin d'être garantie à terme. On a maintenant suffisamment d'expérience en matière de compensations de l'Etat qui s'éteignent pour ne pas le relever. Là encore, et je l'avais dit déjà l'an dernier, inutile de verser des larmes de crocodile localement sur des réformes que notamment une bonne partie de vos amis politiques (et ce ne sont pas les seuls) ont votées à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Nous le redisons pour la énième fois, le problème ne porte pas sur l'impôt, qui est en fait le pot commun qui scelle la République et la solidarité nationale, mais sur l'injustice fiscale qui voit les plus riches épargnés par une fiscalité pour le moins très complaisante à leur égard.

Toujours est-il que la grave crise que nous connaissons a des répercussions à tous les échelons. Ce n'est pas seulement la crise sanitaire qui est à l'origine de l'asphyxie budgétaire des collectivités locales, et vous l'avez également rappelé. Cette crise sanitaire ne doit pas nous faire oublier que la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale ressource des collectivités, est quand même passée de 41 milliards à 26 milliards en moins de 10 ans, ce qui pénalise grandement les collectivités locales et leur autonomie financière.

Je n'évoque là que quelques aspects du contexte national, mais si nous le faisons, c'est bien pour faire la connexion entre des choix politiques nationaux et la situation imposée aux collectivités locales, alors que ce sont elles qui principalement mènent les politiques de proximité répondant aux besoins des habitants, et qui contribuent par leurs investissements à la bonne santé de l'économie du pays.

Sur le local, le rapport décrit l'effet ciseaux de cette crise avec la baisse des recettes liée aux fermetures des différents services et équipements municipaux, du fait des contraintes sanitaires et l'augmentation des dépenses exceptionnelles due à cette même crise. Sur cet aspect, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il manque cependant des chiffres précis pour bien mesurer l'ampleur de cet effet ciseaux. Par exemple, à combien se montent les indemnités évoquées dans le rapport à certains délégués de service public ?

Dans les grands axes d'orientations inscrits dans votre rapport, et je reprends les chapitres, ce que vous avez un peu complété, il y a la politique sportive, la politique éducative, la sécurité, l'environnement et la modernisation des services municipaux.

Ce sont des grandes thématiques que nous pouvons partager, même s'il va falloir préciser les choses et que sur tous ces sujets, nous avons des commentaires à faire qui seront d'autant plus argumentés que nous disposerons du budget et de la maquette budgétaire dans quelques semaines.

Néanmoins, quelques questions pêle-mêle sur les différents thèmes. Peut-on savoir qui va gérer par exemple la section sport étude à la ferme Pasquier, dont vous parlez ? Est-ce l'académie du sport que vous avez évoquée à plusieurs reprises ces dernières années ? Qui va la gérer ? Sous quelle maîtrise va-t-elle être ?

Autre sujet, sur les 450 dossiers transmis au Procureur dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil, que vous évoquez dans votre rapport, combien ont abouti à des poursuites réelles ? On sait que c'est difficile parfois pour la justice de suivre le rythme. En cas de poursuite, quels en sont les résultats ? Avez-vous des statistiques sur les violences faites aux femmes en matière de sécurité : les violences conjugales, les violences intra-familiales ? On sait, malheureusement, que durant la période des confinements, ces violences augmentent de l'ordre de 30%. Quelles sont les répercussions sur les familles blanc-mesniloises ?

Comptez-vous tordre le bras (expression que vous utilisez souvent) aux promoteurs immobiliers pour qu'ils construisent aux normes écologiques, non pas au minimum règlementaires, mais répondant aux enjeux du dérèglement climatique. Vous qualifiez souvent de pro-active l'attitude de la Ville sur différents sujets, il nous semble qu'il faudrait l'être vraiment sur celui-ci.

Pouvez-vous également nous en dire davantage sur le projet de refonte de l'accueil de l'Hôtel de Ville ? En espérant que cela ne se traduise pas par une panne téléphonique de plusieurs semaines, comme cela a été le cas au centre municipal de santé Lamaze.

Sur la situation financière de la Ville, nous attendons le compte administratif 2020 qui, chaque année, va dégonfler vos effets d'annonce. Nous constatons que la dette remonte, et nous n'allons pas vous en tenir rigueur, car c'est le cycle que connaissent toutes les collectivités territoriales. Simplement, vos discours tonitruants sur l'endettement antérieur de la Ville font « pschitt », puisque vous êtes à des niveaux d'endettement identiques et qui sont normaux pour une ville comme la nôtre à ceux que nous avons connus en d'autres temps.

Dans ce rapport d'orientation budgétaire, et j'en terminerai par-là, il y a un grand manque. C'est la prise en compte dans le budget de cette année du poids de la crise sanitaire et ses conséquences dramatiques : conséquences sociales et économiques.

Certes, il ne s'agit pas de compétences obligatoires d'une commune, mais dans de très nombreuses villes, de toutes obédiences politiques, les maquettes budgétaires, et les budgets déjà votés, intègrent par des lignes budgétaires spécifiques la dimension sociale et économique de cette crise sans précédent. Ceci en direction des familles, et pas seulement, puisque c'est aussi en direction du tissu économique, des TPE, des PME, des artisans, des commerçants. De tout cela, vous ne dites pas un mot dans votre rapport.

La pauvreté explose, touchant des catégories nouvelles de la population, et cela va encore s'aggraver, comme en témoigne l'annonce de 30 000 suppressions d'emploi sur la plateforme aéroportuaire de Roissy. Combien de Blanc-mesnilois et de Blanc-mesniloises vont être touchés par cette catastrophe économique ?

Il est nécessaire que la Ville s'inscrive dans les efforts nationaux, régionaux, départementaux, territoriaux, comme le font de nombreuses villes autour de nous par la mise en place d'un plan structuré (nous l'avons déjà évoqué) de soutien aux Blanc-mesnilois en difficultés et aux entreprises (artisans, TPE, PME, commerces) avec des actions inscrites dans la durée et complémentaires de celles des autres niveaux institutionnels.

Puisque nous sommes là dans un débat d'orientation budgétaire, quelques propositions à travailler, ni à prendre, ni à laisser mais que nous livrons à notre débat. D'abord, sur l'urgence de la mise en place d'un parcours de vaccination à grande échelle dans la Ville. Cela semble extrêmement important. Aujourd'hui, des Blanc-Mesniloises et des Blanc-Mesnilois vont se faire vacciner à Drancy ou à la Courneuve.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas de vaccin !

M. DIDIER MIGNOT :

On y reviendra si vous le voulez dans le débat.

Une aide pérenne en fonction des ressources à l'acquisition des masques pour les enfants scolarisés. On a fait un petit calcul rapide. Pour deux enfants, la dépense de masques représente environ 60 € par mois. On peut imaginer pour une famille ayant de faibles revenus, ce que cela peut représenter en termes de coût pour le budget de la famille, a fortiori pour les familles monoparentales. On peut mettre en débat l'exonération du prix de la cantine pour les familles en graves difficultés, et la révision au moins temporaire, le temps que la crise perdure, des prix à la baisse de la cantine. On peut imaginer un premier prix à 0,50 € au lieu de 1,30 € aujourd'hui par exemple.

On peut aussi imaginer travailler avec, et fédérer, les associations de solidarité de la Ville qui sont débordées par les demandes, notamment les demandes d'aides alimentaires. On peut s'enquérir au travers d'une cellule d'écoute de jeunes Blanc-Mesnilois étudiants qui, on le sait, pour un bon nombre, sont en souffrance importante. Il n'y a qu'à voir le nombre de suicides, ou de tentatives de suicides, notamment dans les cités universitaires, pour mesurer l'ampleur de ce phénomène. On peut aider aussi via Terres d'Envol (et je ne mets pas tout sur le dos de la Ville en disant cela).

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'espère !

M. DIDIER MIGNOT :

Encore une fois, c'est un débat. On peut aider à la réalisation de sites web, connectés à des dispositifs de paiement par les restaurateurs et autres artisans pour l'achat à distance, des clicks and collects ou livraisons. Cela peut se faire à travers la création en lien avec Terres d'Envol d'une plateforme numérique publique qui centralise ces demandes. On peut travailler à la mise en place d'une cellule d'aide aux démarches administratives pour les entreprises. Cela existe, mais c'est insuffisamment connu aujourd'hui, notamment des aides de l'Etat, de la Région, du Département, du territoire en matière d'aides concrètes et aussi parfois d'exonération fiscale dans un certain nombre de domaines : le droit à l'échelonnement des loyers, etc. Je trouve que tout cela aujourd'hui manque dans les actions de notre commune. Avec Terres d'Envol, nous pouvons (comme d'ailleurs nous y a appelé le Président Beschizza lundi dernier) développer une communication en direction des acteurs du tissu économique de notre Ville. Ce n'est pas forcément très coûteux, mais cela peut être efficace.

On peut aussi, et c'est sans doute fait en partie, si j'en parle c'est que nous jugeons nécessaire de le faire davantage, aller au-devant des personnes âgées isolées et des personnes les plus précaires pour les aider à prendre des rendez-vous de vaccination sur les plateformes numériques. On sait que c'est un problème pour accéder aux rendez-vous des centres de vaccination.

On peut mettre aussi, et je pense que c'est très important, même si la trêve hivernale s'est prolongée et on s'en félicite, en place un dispositif de prévention des expulsions locatives en lien avec les bailleurs.

Il ne s'agit évidemment que de quelques exemples, histoire de nourrir le débat que nous devons avoir ce soir sur cette question des orientations budgétaires de notre Ville, qui ne sont d'ailleurs pas forcément très coûteux, et que nous versons au débat afin que le budget que nous voterons dans un mois puisse les inscrire dans le marbre budgétaire de manière pérenne avec des lignes budgétaires dédiées.

En 2019, vous avez annulé 351 k€ de crédit de fonctionnement au CCAS, en nous disant qu'il n'était pas consommé faute de demandes. Nous ne vous avons pas cru à l'époque et j'ai envie de dire « peu importe », ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Cette année, on ne peut pas dire que la demande sociale n'existe pas. Par conséquent, ce serait incompréhensible que des sommes de cette nature ne puissent pas être redistribuées aux Blancs-Mesnilois les plus en difficulté.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques éléments que nous voulions verser au débat de notre Conseil qui sont, pour nous, de nature à construire un budget 2021 à la hauteur des besoins de la population de notre Ville.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci de cette intervention.

En quelques mots, et je vais en oublier car l'intervention était longue, au niveau national, je m'efforce de rester au local et d'intervenir uniquement sur les sujets municipaux. Mais quand même, entendre dire que c'est à cause de nos amis, qui ont voté en haut lieu et qui ont pris un certain nombre de dispositions alors que nos amis n'ont pas dirigé le pays depuis plus de 12 ans, c'est quand même un peu fort !

Quant à la loi NOTRe qui pèse autant à la mise en place des territoires, ce que cela nous coûte, et d'ailleurs je pense qu'on partage ce point de vue, on n'a pas besoin de cet échelon supplémentaire qui enlève des prérogatives aux maires. Ce ne sont pas nos amis qui ont voté la loi NOTRe et qui ont mis en place les territoires, on est bien d'accord, ce sont plutôt les vôtres. En tout cas, ceux que vous avez soutenus, si ce n'est pas votre camp, ce sont vos cousins. Je passe sur l'aspect national, laissons cela aux parlementaires, c'est leur travail.

Pêle-mêle, les entreprises, il y a un fonds de résilience, c'est le travail de la Région, du territoire. On ne va pas se substituer et rajouter des étages. Effectivement, il faut aider les entreprises. Pour notre part, il y a des entreprises qui étaient sous contrat et qui réalisaient les travaux pour la Ville. On a veillé à ce qu'il n'y ait pas de rupture de paiement pour ne pas les mettre en difficulté. Le pire aurait été qu'après la crise, une fois que tout va bien, qu'il n'y ait plus d'entreprises pour réaliser le travail. On a fait ce travail.

Quant à la solidarité, on ne vous a pas attendu quand même. D'ailleurs, on aurait aimé que soit salué par l'Opposition la mise en place de la délivrance en cinq points sur la Ville de 4 000 sacs repas (d'ailleurs assez lourds, me dit-on et bien garnis). On va poursuivre, car l'accord avec Leclerc va nous permettre de poursuivre le temps nécessaire cette action au profit des déshérités, des gens dans le besoin.

Pourquoi en est-on venu là ? Parce que je me suis tourné vers Pôle Emploi en janvier. Entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2020, il y avait 2 000 chômeurs en plus, peut-être à temps partiel, sur Blanc-Mesnil par rapport à avant. Ce sont des gens qui travaillent principalement (et vous l'avez bien noté) sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, au Bourget. Des gens qui travaillent dans des restaurants, dans des bars à Paris et qui se retrouvent aujourd'hui en chômage partiel. Donc, il y avait une nécessité d'accompagner temporairement ces personnes. Raison pour laquelle on a mis en place ces paniers d'hiver solidaires, en espérant qu'on puisse faire les paniers de printemps.

Concernant l'endettement, franchement, je vous trouve un peu gonflé. Les bras m'en tombent. Quand vous me dites qu'on a retrouvé le niveau d'endettement du moment où vous avez quitté la ville, il y a quand même deux écoles en plus. C'est pour cela qu'on s'est endetté. A la fin du mandat, on avait désendetté la ville de 14 millions d'euros, ce n'est pas rien. Et d'ailleurs, on l'avait annoncé : au début du deuxième mandat, on sera obligé d'avoir recours à la dette ; tout simplement, parce qu'on a deux groupes scolaires à payer, un pour 23 millions d'euros et l'autre pour 35 ou 36 millions d'euros. On a mis les moyens dans ces écoles. Chevalier-de-Saint-George est une école généreuse dans ses volumes, dans l'équipement mis en place. Les élèves sont vraiment dorlotés dans cette école. On aimerait bien que toutes les écoles soient de cet acabit. La suite le sera, elle sera livrée un peu plus tard, on a un décalage d'à peu près un an, maximum un an et demi, entre la livraison de ces deux écoles. C'est pour cette raison qu'on a un peu plus endetté la Ville en ce début de mandat, ce n'est pas pour assurer le train de vie de la municipalité. Il faut le dire, il y a différents types d'endettement. On s'est endetté clairement pour financer la construction de deux groupes scolaires.

Il y avait d'autres sujets, que j'ai oubliés mais on aura l'occasion d'y revenir le mois prochain lors du vote du budget.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je veux bien qu'on s'oppose, et d'ailleurs, chacun aura compris pourquoi il y a une opposition et une majorité. C'est très bien que ce soit comme ça, mais il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire.

MME SANDRINE HEDEL :

Deux questions complémentaires après l'intervention de mon collègue, tout d'abord sur la politique éducative, mentionnée parmi vos priorités. D'ailleurs, le rapport d'orientation budgétaire dit que cette politique éducative se retrouvera dans le quotidien des élèves accueillis dans les établissements scolaires au Blanc-Mesnil. Vous parlez notamment des échecs et des travaux d'entretien. Au-delà de ces éléments, quel sera dans le détail votre politique éducative, notamment sur les questions informatiques ?

De nombreuses remontées des établissements scolaires sont faites, à la fois des directions et des parents d'élèves, sur des problèmes de connexion Internet, sur du matériel informatique obsolète. Cela fait-il partie de ces priorités ? Vous mentionnez les nouvelles écoles et cela va dans le sens de nos élèves, mais il faut également que les moyens et les outils donnés à nos élèves soient les mêmes partout.

Certains outils pédagogiques existent, je pense aux tableaux numériques, aux chariots de tablettes numériques, mais ils ne sont pas accessibles partout ou dans toutes les classes. Seront-ils développés, car cela va également dans le sens de permettre à tous nos élèves de réussir ?

Comme vous l'avez vu, nous étions aussi dans les propositions. Eventuellement, pourquoi ne pas mettre en place un plan numérique ? En tout cas, c'était l'une de nos propositions lors des dernières élections.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons eu une réunion aujourd'hui avec Mme Quenum, Inspectrice de l'Education nationale pour aborder ces questions. Chevalier-de-Saint-George est richement dotée en tableaux numériques de grande qualité. C'était facile de le faire, puisqu'on a créé cette école. Par la même occasion, on a amené Internet.

On a 360 classes sur toutes nos écoles. Si l'on veut que chaque classe soit pourvue de l'équipement, il faut fibrer les écoles, ce qui n'était pas fait. On a fibré la Ville ou quasiment en un mandat. Il reste un certain nombre de points à fibrer, il faut amener la fibre optique jusqu'aux écoles. Evidemment, et Rahnia me le confirme, il est prévu de commencer par toutes les classes de CM2, ce qui représente déjà un gros budget afin d'assurer la continuité avec le collège. Naturellement, on a en tête l'idée de moderniser toutes les écoles et d'amener progressivement, car c'est un gros budget, l'informatique jusqu'aux écoles.

MME SANDRINE HEDEL :

Concernant l'annexe 1, le point 5 de la page 55 du rapport égalité femmes/hommes mentionne un plan pluriannuel visant l'identification et la résorption des situations de déséquilibre entre les femmes et les hommes. Vous dites que c'est un principe pour la Ville. Dans quelle mesure, cela sera-t-il bientôt une action ?

Comme vous le savez, depuis la loi du 6 août 2019, les villes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de mettre en place un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan est mentionné. Normalement, les villes ont l'obligation de le mettre en place depuis le 31 décembre de l'année dernière sous peine de pénalités. Je voulais également savoir où l'on en était sur cette question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai pour habitude de respecter les lois, vous savez. On y viendra, mais on fait déjà des choses. On anticipe un peu sur le vœu de l'Opposition, mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas un service dédié qu'on ne fait pas le travail.

Vous suggérez qu'il y ait un quota d'appartements réservé pour les femmes battues. Lorsqu'on a connaissance de cas et j'ai un cas en tête récent qui m'a été indiqué par Amina Khali, notre élue, on l'a relogé tout de suite. Cette femme a été frappée par son mari, les enfants étaient en difficulté. On l'a relogée immédiatement. On n'a pas besoin d'avoir un service et une administration derrière pour faire le travail. On le fait au coup par coup, quand les choses se présentent. Bien évidemment qu'on peut certainement améliorer. On est au rendez-vous sur ce sujet, même si vous pouvez penser que ce n'est pas suffisant.

Avant de prendre acte de la discussion sur le débat d'orientation budgétaire, Fabien Gay.

M. FABIEN GAY :

Bonsoir à toutes et tous, deux mots sur la politique de vaccination, vous avez raison, c'est national. Nous avons les chiffres de la Seine-Saint-Denis. Lundi, il y avait 34 000 vaccinés.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes à -5% par rapport à l'ensemble des départements.

M. FABIEN GAY :

Nous sommes sous-dotés par rapport aux départements franciliens. De plus, nous pensons que sur la petite couronne, les villes proches de Paris, ce sont plutôt des Parisiens qui viennent se faire vacciner que des habitant(e)s de Seine-Saint-Denis. Nous en sommes à 34 000 vaccinés et 18 000 qui ont reçu

la deuxième dose. A ce rythme, il faudrait trois ans et demi pour vacciner l'ensemble de la population de la Seine-Saint-Denis. Il y a 18 centres de vaccinations, aucun sur notre ville. Je sais que vous avez écrit au Préfet mais il va falloir continuer à mettre la pression. On nous annonce 9 millions de doses dans le mois, je reste extrêmement prudent, car on nous a dit la même chose sur les masques, sur les tests et en début de vaccination. Lorsqu'il y aura des doses disponibles, il faudra de nouveau écrire au Préfet pour dire que nous sommes disponibles pour vacciner au Blanc-Mesnil et pour accélérer la politique de vaccination.

La deuxième question est industrielle, on ne produit pas assez de vaccins en France. C'est une question politique, je sais que vous ne voulez pas en faire, même si vous en faites beaucoup. Vous vous êtes déjà présenté aussi à des élections pour être parlementaire, donc vous faites beaucoup de politique. Sur cette question industrielle, il faudra lever les brevets pour que le vaccin soit reconnu bien commun de l'humanité. En réalité, si nous ne faisons pas cela, nous ne verrons pas la sortie de la crise.

Sans polémiquer, sur la question sociale, on ne voit pas encore tous les effets. Nous saluons les paniers solidaires, c'est une très belle initiative.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, j'attendais !

M. FABIEN GAY :

Didier l'a dit, il n'y a pas de problème. La crise sociale va s'inscrire dans la durée. J'en parlais avec M. Galiotto avant le démarrage du Conseil municipal. Les entreprises aujourd'hui sont sous perfusion. Quand cela va s'arrêter, un certain nombre d'entre elles vont tomber. Dans notre département, il y a eu une annonce sur la plateforme de Roissy Charles de Gaulle, 30 000 emplois pourraient être supprimés cette année. Ce sont aussi des familles blanc-mesniloises qui vont être touchées.

Nous demandons d'avoir un vrai débat et de budgéter des questions sociales parce que notre ville va être encore plus touchée que les autres. C'est cela la réalité. En Seine-Saint-Denis, nous allons pâtir plus que les autres. D'où la question posée par Didier sur la tarification de la restauration scolaire d'enfants dont on sait que parfois le seul repas équilibré de la journée est celui pris à la cantine scolaire. Des familles vont perdre leur travail, parfois les deux parents vont se retrouver au chômage ou pire au RSA. De plus, on est en train de faire une réforme de l'allocation chômage inique. Peut-être que des familles ne pourront plus payer la cantine. Donc, se poseront des questions de fond. Ce n'est pas une critique que nous faisons, mais des propositions, car nous savons déjà qu'on va s'inscrire dans la durée, M. le Maire. C'est très bien les paniers repas, il faudra continuer cet été et très vraisemblablement l'hiver prochain. Il faudra continuer à soutenir les associations de notre Ville qui font aussi de la solidarité active, mais il faudra prendre des initiatives dont a parlé Didier. Nous ne sommes pas les seuls à avoir des idées, vous pouvez en avoir : un vrai débat et budgété. Je vous remercie, M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, j'ai noté que j'avais le droit d'avoir des idées et mes élus aussi, on ne va pas s'en priver.

J'avais oublié de répondre à Didier sur la question des vaccins. Vous avez vu que nous avons été très actifs dans la première phase, car cela dépendait de la Ville. En tout cas, nous avons pris les choses à bras le corps, notamment sur l'usine de masques. Nous avons été les premiers à avoir réceptionné des masques. La Région nous a bien aidés, mais pas seulement, la Ville a été active. Cette usine de masques nous a sauvé la mise, puisque nous ne manquerons pas de masques sur la Ville. L'industriel qui a créé cette usine sur la ville nous dote généreusement en masques. Il nous fait aussi des dons même si l'on en achète également.

Simplement sur la vaccination, car il ne faut pas se tromper de cible, ce n'est pas du ressort du maire. Ce n'est pas le maire qui fabrique les vaccins, ce n'est pas le maire qui les administre, ce n'est pas le maire qui décide où sont les centres de vaccination. Nous sommes d'accord là-dessus, mais je préfère le préciser pour le public.

Nous sommes dans une situation où le Préfet décide, sans savoir si l'on aura suffisamment de vaccins, qu'il y aura 17 centres de vaccination sur 40 villes de Seine-Saint-Denis, dont à Saint-Denis, l'une des plus grosses villes, cela s'entend. Donc, 16 villes ont obtenu des centres de vaccination sur 40. Il se trouve que c'était facile m'a dit le Préfet de mettre un centre à l'hôpital public Robert Ballanger qui se trouve à côté. Il y a un centre de vaccination, me semble-t-il, qui dépend du département à Drancy. Selon lui, comme nous sommes entre les deux, autant mettre les autres centres de vaccination un peu plus loin pour couvrir tout le département. Je pense que c'était sa logique.

Evidemment que cela ne nous donne pas satisfaction. C'est pour cette raison que nous n'avons pas simplement écrit au Préfet mais que nous lui avons parlé. Nous avons appelé le Cabinet, car nous nous sommes rendu compte très vite qu'à Drancy au départ ils refusaient les Blanc-mesnilois, et cette situation a été réglée très rapidement. Il y a toujours un peu de mauvaise foi, on préfère vacciner les siens à Drancy apparemment. Nous avons expliqué au Préfet que nous avons 2 CMS. Nous sommes l'une des rares villes de Seine-Saint-Denis doté de 2 CMS. C'est l'histoire de la Ville, on est en train de les rénover. Donc, je ne peux pas vous dire que ce n'est pas une bonne chose. Vous avez tellement dit qu'on allait les supprimer, saluez quand même le fait que le nouveau CMS Lamaze arrivera d'ici la fin de l'année et derrière on s'attaquera à Rouquès.

Puisque nous avons des CMS, les médecins et les compétences pour vacciner les Blanc-Mesnilois, pourquoi ne pas le faire chez nous ? C'est exactement ce que l'on a dit au Préfet. Nous avons tellement insisté que le sous-préfet du Raincy m'a appelé jeudi pour m'indiquer qu'il y avait 72 doses pour Le Blanc-Mesnil. Cette belle affaire, on a 10 000 seniors. Comment choisir ? C'est plus nous mettre en difficulté qu'autre chose. Il m'a dit « plus de 75 ans et des comorbidités importantes ». On a regardé parmi les patients des 2 CMS ceux qui étaient prioritaires. On a pris dans le SSIAD des personnes qui sont suivies, dont on connaît la situation qui pouvaient être prioritaires, avec des seniors qu'on connaissait, identifiés par le service. On a mis deux cars, car ce n'était pas chez nous mais à Livry-Gargan. Le début des vaccinations a commencé à 13h30 et elles se sont terminées à 19h, car on n'était pas les seuls, il y avait d'autres villes.

Je suis comme vous, c'est accablant. Ce n'est pas un sujet sur lequel on peut faire de l'humour, mais je serais tenté de vous dire que les dealers eux n'ont pas de rupture d'approvisionnement. Nous sommes incapables de fournir les doses de vaccin. Je suis d'accord avec vous sur le constat. Mais, ce n'est pas du ressort du maire. Nous pouvons taper du poing sur la table, faire des colères, mais pour le reste, c'est le Préfet qui décide. Il fait en fonction des doses de vaccin qu'il a à sa disposition.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai moi-même visité le centre de vaccination de Montreuil où 6 files de vaccination sont prêtes mais pas un vaccin à injecter. C'est un vrai sujet.

Je disais dans mon propos qu'il fallait qu'on travaille à la vaccination à grande échelle à Blanc-Mesnil. J'entends les difficultés. J'ai bien lu votre lettre au Préfet datée du 15 janvier. Il se trouve que je connais quand même un certain nombre de maires, d'ailleurs de tout bord politique dans ce département, eux au moment de cette vaccination ont postulé aux alentours du 5 décembre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons écrit avant.

M. DIDIER MIGNOT :

Je prends comme exemple la lettre que vous publiez sur vos réseaux sociaux, je ne peux pas faire autrement. Ce n'est pas de la polémique.

Simplement, je dis et Fabien a raison de le rappeler, qu'il faut poursuivre les efforts pour que rapidement nous ayons des centres de vaccination.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On le fait.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne vous disons pas que vous ne le faites pas, nous vous faisons des propositions.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est déjà fait. Nous serons prêts le moment venu, le jour où l'on nous dira qu'on a les doses et qu'on peut vacciner.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est déjà parti.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On n'a pas les doses.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y en a quelques-unes.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous n'arrivons pas à en obtenir.

M. DIDIER MIGNOT :

Par rapport au vote, et tous les ans c'est la même chose, ce n'est pas votre faute, mais dans la délibération il est dit à l'article 1 : prend acte de la tenue du débat et à l'article 2 : approuve le rapport d'orientation budgétaire. Nous allons voter pour le fait de prendre acte du débat mais nous n'approuvons pas le rapport. Soit c'est un vote dissocié, soit on s'abstient. Je ne vous incrimine pas, c'est juste mal fait.

M. SANTIAGO SERRANO :

Un témoignage, je suis volontaire dans un centre de vaccination départemental. Il y en a deux à Pierrefitte et Noisy le Grand. Le Préfet nous a appelés en catastrophe pour finir à 20h le samedi car il y avait 3 000 doses de Pzifer à utiliser avant le dimanche soir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est là qu'on voit que c'est mal organisé, je suis d'accord.

M. SANTIAGO SERRANO :

Sur l'AstraZeneca, plus de 50% des doses ne sont pas utilisés. A un moment donné, cela va se débloquer et il ne faudrait pas qu'on se retrouve dans le phénomène inverse en manquant d'organisation. Les rendez-vous ne sont donnés que par les plateformes (Doctolib...). Il n'y a que 30% d'habitants du département qui viennent au centre où je suis. Certains viennent de Paris, des Yvelines. Donc, on a une vraie question pour nos populations peu habiles au numérique. Comment organiser ? Si vous l'avez déjà fait, tant mieux. Il y a un vrai problème, comment va-t-on réserver à la population locale l'accès à ces vaccinations ? On voit que ce sont les plus habiles socialement qui sont les premiers servis. Je vois la courbe qui s'inverse, on était juste : Pzifer un peu, Moderna... ; là, je vois que c'est en train de grimper et qu'on va se retrouver avec des stocks, et pas qu'au Blanc-Mesnil mais partout. Maintenant, il faut les déboucher pour vacciner. C'était un témoignage.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour ce qui dépend de la Ville, nous serons prêts le moment venu, dès que nous aurons les vaccins. On a beau dire que des Parisiens viennent se faire vacciner chez nous, qu'il y a des vaccins en stock, si c'est mal organisé, c'est en amont. Changeons le Préfet, je n'en sais rien ! En tout cas, nous serons prêts.

M. SANTIAGO SERRANO :

Il faudra aider des gens à prendre le rendez-vous, ils ne sauront pas le faire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous les aidons, nous avons le service seniors. Nous y travaillons. Vous nous avez suffisamment reproché d'en faire trop pour les seniors, nous avons un service efficace.

M. JACKY VILTART :

Excusez-moi, j'ai demandé la parole. En fait, cela m'énerve un peu d'entendre ce genre de débat, car les centres municipaux de santé sont prêts à mettre en place un centre de vaccination. Le débat a eu lieu sur le manque de doses. De toute façon, nos médecins des CMS appellent les patients chez eux et les mettent sur des listes d'attente. Nous n'avons pas le choix puisque nous n'avons pas de vaccin et nous n'avons pas de centre de vaccination.

On ne peut pas dire qu'on ne se mobilise pas pour mettre en place une vaccination future. Nous sommes prêts.

En ce qui concerne les 50/65 ans, puisqu'il y avait un trou dans la raquette sur cette tranche d'âge, tous les patients qui ont leur médecin traitant aux CMS sont contactés. Selon leur choix et leur volonté, ils pourront venir se faire vacciner aux CMS. On appelle les médecins traitants pour les 50/65 ans à vacciner leurs patients qui ont été déclarés.

MME KARIMA KHATIM :

M. le Maire, vous ne vous êtes pas prononcé sur une éventuelle baisse de la tarification de la cantine. Y êtes-vous favorable ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une question qui revient à chaque Conseil. Apparemment, vous avez une idée fixe.

MME KARIMA KHATIM :

Elle est importante vu le contexte.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes en train de regarder. Il n'y a pas simplement que les repas à la cantine.

Toutes les prestations de la Ville sont à un niveau très bas et il faut en avoir la conscience. La solidarité s'exerce tous les jours au Blanc-Mesnil, et pas uniquement sur ce sujet-là. On peut parler du tarif du périscolaire, des cinémas. C'est un ensemble. Nous verrons ce que nous faisons en fonction de la crise sanitaire et de ce qui se passe. Nous avons aussi un budget municipal qui ne peut pas être déséquilibré. A un moment donné, il y a aussi des choses à faire, on a des frais fixes.

Nous passons au vote sur le fait qu'il y a bien eu un débat à partir d'un dossier qui vous a été transmis. Nous ne vous demandons pas d'évaluer la qualité du dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 relatif au budget principal Ville et des budgets annexes du CSAPA et du 2PC conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

2. OCTROI D'UNE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE AUX CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2021

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est proposé de consentir une garantie autonome à première demande à hauteur du montant maximal des emprunts que la Ville du Blanc-Mesnil est autorisée à souscrire pendant l'année 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'octroi d'une garantie à première demande aux créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2021.

3. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CHARGE DE CONTENTIEUX HABITAT PRIVE (H/F).

Résultat du vote :

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de charge de contentieux habitat privé (H/F).

4. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je le dis pour le public, c'est une commission qui se réunit dans le cadre de marchés publics. En l'occurrence, il s'agit de prolonger et de renouveler le délégataire des trois marchés forains du Blanc-Mesnil. Nous vous proposons de désigner quatre associations, et leurs représentants :

- L'Association loisirs pétanque du Blanc-Mesnil au square, représentée par M. Michel Goiron,
- L'Association Nritya Darpana, représentée par Mme Eliathamby George,
- L'Association Réso, représentée par M. Mourad Otmani,
- L'Association Sinnamary, représentée par Mme Suzette Philips.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question, simplement pour savoir si cela pourrait être le cas ou pas, la personne qui représente l'Association Réso est-elle la même personne à qui la Ville a vendu un pavillon en décembre ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, quel est le rapport ?

M. DIDIER MIGNOT :

C'est une question que je vous posais.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Alors vous avez la réponse !

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la désignation des représentants d'associations locales à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

5. CRECHE LES P'TITS LOUPS : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS N°20-247 CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) ET AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) N°2020-1.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les prochaines délibérations sont relatives à des subventions avec la CAF pour certaines de nos structures, dont la crèche les P'tits loups. Suite à l'ouverture de cette nouvelle crèche, il convient de conventionner avec la CAF pour la prestation de service unique et d'entériner un avenant au contrat jeunesse.

Il y aura donc deux votes, un vote pour approuver les termes de la convention d'objectif et de financement avec la CAF. La deuxième délibération portera sur l'approbation des termes de l'avenant du contrat enfance jeunesse.

Depuis 2014, la Ville a créé 46 places supplémentaires en crèche, 27 places à la crèche Babilou et 19 places à la crèche Graines de génie que nous avons ouverte. Par ailleurs, la crèche Rosenberg, qui va être rénovée, a vu sa capacité d'accueil, suite à des travaux, passer à 60 berceaux. La nouvelle crèche les P'tits loups qui a ouvert ses portes le 9 novembre dernier a créé 41 berceaux supplémentaires.

Ainsi, le taux de couverture pour la Ville qui était de 8,2% en 2014 est passé à 13,5% en 2021.
Nous votons sur la première partie de la délibération, c'est-à-dire approuver les termes de la convention avec la CAF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Même vote pour le point deux UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve concernant la crèche les p'tits loups : la convention d'objectifs et de financement entre la ville et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis n°20-247 concernant la prestation de service unique (PSU) et avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ) n°2020-1.

<p>6. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS N°20-321 AU TITRE DES FONDS LOCAUX POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis n°20-321 au titre des fonds locaux pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

<p>7. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS N°20-367 PE CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES DE DROIT COMMUN.</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les deux prochaines délibérations traiteront du même objet, à savoir l'accueil des enfants en situation de handicap. La première de ces délibérations concernera le secteur de la petite enfance et la seconde le secteur de l'enfance.

Pour la petite enfance, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis n°20-367 PE concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun.

8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS N°20-100 J CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES DE DROIT COMMUN.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même chose pour les structures enfance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis n°20-100 J concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun.

9. ADHESION A L'ASSOCIATION PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS (APTA 93).

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je m'aperçois que cela nous coûte 10 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à l'Association Plateforme Territoriale d'Appui dans le Département de la Seine-Saint-Denis (APTA 93).

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BUREAU NATIONAL DE VIGILANCE CONTRE L'ANTISEMITISME (BNVCA).

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une association nationale qui a formulé cette demande de subvention afin d'obtenir un soutien financier pour la lutte qu'elle mène contre l'antisémitisme. La Ville s'est engagée contre la discrimination dans tous ses domaines de compétences, et notamment comme service public aux citoyens, comme employeur, comme acheteur ou comme responsable politique. Convaincue par la pertinence de la démarche proposée par l'association BNVCA, il est proposé d'attribuer une subvention à cette association.

Avez-vous des remarques ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous voudrions faire une petite déclaration sur ce rapport.

Je commencerai mon intervention par une citation de Frantz Fanon : « Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous ». Cette phrase que nous partageons en dit long sur ce qu'est l'antisémitisme, sa gravité, ses conséquences, bien sûr en premier lieu pour le peuple juif mais aussi pour l'ensemble de l'humanité. Ici et là, à l'extrême droite, des thèses négationnistes allant du détail de l'histoire à la négation pure et simple de l'holocauste et des chambres à gaz, se font jour avec malheureusement de plus en plus de complaisance y compris au sein de certaines forces républicaines.

Les agressions antisémites, les profanations de tombes juives existent dans notre pays et sont aussi abjectes qu'impardonnables, nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Mais nous ne comprenons pas pourquoi vous souhaitez attribuer cette subvention à l'association BNVCA. S'il était d'ailleurs possible d'accéder à la demande, vous l'avez évoqué tout à l'heure, faite par l'association pour l'obtention de cette subvention, nous vous en serions reconnaissants. Car si le BNVCA a pour objectif déclaré la vigilance et l'accompagnement des personnes juives victimes d'atteinte de toutes sortes, ce que font aussi bon nombre d'autres associations d'ailleurs que l'on pourrait financer tout autant, si elles en faisaient la demande, aidées en cela d'ailleurs par les lois françaises et l'arsenal juridique et judiciaire qui s'y rattachent, le BNVCA est aussi et surtout une association politique de soutien au gouvernement israélien et à sa politique de colonisation des territoires palestiniens.

Nous ne lui nions pas évidemment de mener ce combat, le droit de mener ce combat politique. Nous nous y opposons, mais cela fait partie du débat politique. Mais, c'est un combat politique. De fait, vous subventionnez une association politique qui n'est pas une association locale mais nationale, comme son nom l'indique, alors que vous ne cessez pas de dire que vous ne subventionnez pas les associations politiques. Vous êtes donc en contradiction avec vous-même sur cette question.

J'invite chacun et chacune à vous rendre sur le site du BNVCA pour constater ce que je dis là. Il y a un problème, et nous ne sommes pas naïfs sur votre volonté de nous entraîner sur un terrain politique qui fait aujourd'hui l'actualité nationale à grands renforts médiatiques pour éviter de parler du reste, c'est-à-dire de ce que vivent les gens au cœur d'une crise sanitaire, sociale, environnementale et économique sans précédent.

Les positions du BNVCA entretiennent en permanence l'amalgame entre le combat politique pour les droits du peuple palestinien à disposer d'une terre et d'un pays, et l'antisémitisme. Pour notre part, nous sommes pour que ces deux peuples, ces deux états coexistent en paix, comme le prescrit le droit international. Je le dis avec une certaine gravité, car je sais que le sujet est sensible, mais être en désaccord avec la politique du gouvernement israélien, ce n'est pas être antisémite.

D'ailleurs, de nombreux Israéliens juifs, combattent la politique de leur gouvernement, comme nous le faisons aussi dans toute démocratie. Cet amalgame est condamnable et nous ne sommes pas les seuls à le dire. La Ligue des droits de l'Homme a déclaré ceci à propos du BNVCA : « Le BNVCA se fait le porte-parole du gouvernement israélien et ne lutte en rien contre l'antisémitisme, en ne cessant d'assimiler toute critique de la politique d'Israël, et tout soutien à ses opposants palestiniens, comme une manifestation d'antisémitisme, cet organisme dévoie la lutte contre l'antisémitisme au profit du soutien à une politique qui est condamnée internationalement.

Le BNVCA est libre d'adopter et de porter en France les thèses des autorités israéliennes. Il prend une lourde responsabilité en laissant croire que désapprouver cette politique serait une manifestation d'antisémitisme. La Ligue des droits de l'Homme dénonce cette imposture ».

Cela étant dit, M. le Maire, nous pouvons partager l'idée et la volonté politique inscrite dans ce rapport de lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les formes, quels qu'en soient les cibles, de racisme, d'intolérance et de discriminations.

La décision d'ailleurs que j'avais prise en d'autre temps de dénommer une rue de notre Ville « rue du Capitaine Dreyfus » me semble correspondre à cette volonté. C'est d'ailleurs dans cet esprit que notre prédécesseur, Daniel Feurtet, avait mis en place la cérémonie commémorant la victoire sur le nazisme le 8 mai, où les représentants de tous les cultes peuvent s'exprimer dans un esprit de concorde et de tolérance, que vous avez maintenue, dont notre monde a bien besoin. Malheureusement, on a des exemples tous les jours.

Cérémonie d'ailleurs du 8 mai où les forces politiques syndicales pouvaient également rendre hommage par un dépôt de fleurs aux victimes de la barbarie nazie aux premiers rangs desquels sont les Juifs bien évidemment. Aujourd'hui, vous interdisez à ces mêmes formations de déposer leurs gerbes.

C'est pourquoi nous vous proposons de rétablir, toujours dans cette même volonté de lutter contre l'antisémitisme, dans notre Ville, chaque année, la commémoration du triste anniversaire de la Rafle du vél' d'hiv'. Pourquoi pas également dénommer un lieu de notre Ville, sous réserve bien évidemment d'accord de la famille et d'un débat consensuel, dénommer un endroit de la Ville du nom d'Ilan Halimi, ce jeune homme torturé et assassiné juste parce qu'il était Juif.

Voilà des propositions que nous soumettons à notre Conseil municipal. Il peut en exister d'autres concernant toute autre forme et autres victimes de racisme et de discrimination. Aujourd'hui, on assassine des gens dans notre pays en raison (et ce terme est vraiment impropre) d'une appartenance religieuse, d'une origine réelle ou supposée.

C'est insupportable et vous nous trouverez toujours pour le dénoncer et le combattre, mais ce soir nous ne participerons pas au vote de ce rapport établi à d'autres fins que celles auxquelles il prétend répondre. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'Opposition dans son ensemble ne prend pas part au vote.

Pour répondre en quelques mots, je n'ai pas la même lecture de l'action de cette association que vous. Nous ne sommes pas allés aussi loin. Pour le fait qu'on lui donne une subvention, c'est simplement qu'ils l'ont demandée. Ils ont fait un courrier.

Je ne veux pas entendre de rire là-dessus. Déjà, la tribune ne doit pas manifester sous peine d'évacuation. Ce sont les règles.

C'est la première fois et on ne va certainement pas voter tous les ans une subvention à cette association, mais j'ai trouvé que c'était une bonne idée de le faire cette fois.

MME RAHNA HAMA :

Je vais m'abstenir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

POUR : 34 Majorité Municipale

ABSTENTION : Mme HAMA

Le Groupe Blanc-Mesnil à Venir ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme (BNVCA).

<p>11. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2020.</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On passe dernier point. Le rapport en matière de développement durable. Il n'y aura pas de vote. Un intervention sur ce rapport ?

M. SANTIAGO SERRANO :

Une petite intervention, d'une part pour féliciter l'administration pour le travail concernant ce rapport. Il n'est pas aisé de compiler les données des services d'identité différente.

Concernant les enjeux du prochain rapport, sur les objectifs développement durable, Didier a parlé d'un certain nombre de choses sur les questions sociétales : santé, éducation, climat, environnement, urbanisme.

Concernant la question sociale, sur les constructions, en regardant les chiffres de la population, on s'est basé sur l'INSEE 2017. Il manque les années entre 2017 et 2020. Des constructions sortent et il y en a encore à sortir. 67 permis de construire ont été signés lors du précédent mandat. On tourne autour de 8 000 logements, soit entre 16 et 20 000 habitants en plus, c'est-à-dire 40% d'habitants en plus. Ils vont tous arriver dans les années à venir. Ces programmes vont être livrés cette année et l'année prochaine. Il y a beaucoup de Loi Pinel, il serait intéressant d'avoir les éléments. Ce n'est pas de votre fait, vous savez comment sont les promoteurs ! Quand on est aux affaires, on est leurs amis, ils ne sont pas bien avec l'Opposition. Ils savent s'adapter si le courant change. Une fois qu'on a signé, ils font ce qu'ils veulent.

Il y a beaucoup d'investisseurs de Paris, du Raincy, de la province. Je les cite car ce ne sont pas des gens qui pensent aménager au Blanc-Mesnil. La loi Pinel, c'est du loyer encadré, modéré. Ce sont des populations modestes qui vont arriver. En même temps, ils arrivent dans un contexte de crise sanitaire qui s'aggrave. On enregistre 9% d'augmentation des allocataires du RSA dans le département. Il serait intéressant d'avoir les chiffres pour Blanc-Mesnil.

Il y a une question : plus de service social à Blanc-Mesnil, c'est de la compétence du Département.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quelle est cette fable !

M. SANTIAGO SERRANO :

C'est le service social départemental de la circonscription, il n'y a plus de service social à Blanc-Mesnil.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont en train de construire un bâtiment. Je rêve d'entendre de telles âneries. Cela suffit de raconter ces âneries. C'est une fable et ce n'est pas la première fois que je l'entends. Ça suffit, la politique sociale aujourd'hui est à même niveau, voire même supérieur, à ce que l'on avait avant. Nous faisons les choses différemment. Après, en ce qui concerne le Département, déjà qu'il paie ce qu'il nous doit aux PMI, au CCAS et qu'il nous mette les assistantes sociales que l'on est en droit d'avoir. Mais, il y en a assez, ça suffit d'entre cela !

M. SANTIAGO SERRANO :

Il y a des assistantes sociales municipales ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas municipales, mais c'est le rôle du Département. Qu'il nous mette des assistantes sociales. Que le Département joue son rôle.

M. SANTIAGO SERRANO :

Actuellement, les habitants doivent aller à Bobigny. Dans les projets de développement durable, on peut inscrire d'aider le Département pour l'aider à se réimplanter sur la Ville. On a deux Conseillers départementaux.

Ils disent peiner à trouver des surfaces à location. Pour autant, les surfaces commerciales en location pleuvent ! Comment la Ville peut-elle les aider à en trouver ? Les assistantes sociales existent, mais elles sont à Bobigny. Il me semble que c'est un objectif important en 2021 qu'on puisse avoir un service social départemental, dont c'est la compétence, à Blanc-Mesnil en perspective d'une population modeste et qui va aussi s'accroître.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est prévu rue Albert Einstein.

M. SANTIAGO SERRANO :

Dans la zone industrielle !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr. C'est temporaire Bobigny.

M. SANTIAGO SERRANO :

Pour les habitants, il faut que ce soit en ville, mais pas dans la zone industrielle.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Rue Albert Einstein, parce qu'il y avait de la place. C'est le Département qui a choisi, mais pas nous.

M. SANTIAGO SERRANO :

Ce ne sont pas les informations que j'ai.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, vous avez de mauvaises informations.

M. SANTIAGO SERRANO :

Autre question qu'on se pose tous comme habitants de Blanc-Mesnil, que signifie environ 8 000 logements en plus ? Est-ce entre 12 et 15 000 véhicules aux heures de pointe ? Ce sont des questions importantes. Deux parkings souterrains étaient prévus de stationnement par immeuble, on est passé à un. Cela veut dire combien de véhicules à mettre sur la voirie ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, c'est une plaisanterie. Je ne peux pas laisser dire ça.

M. SANTIAGO SERRANO :

C'est ce qu'on voit sur les panneaux.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous lister les exemples. D'ailleurs, l'immeuble où habitait M. Bramey, à une époque, rue Félix Eboué, qui n'avait pas de stationnement souterrain, on autorisait les habitants à trouver un parking un peu plus loin.

M. SANTIAGO SERRANO :

Il ne faut pas donner l'adresse des gens !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur tous les bâtiments que l'on construit, il y a du stationnement souterrain. Ce n'était pas le cas avant, et regardez le centre-ville du Blanc-Mesnil. Avant, il n'y avait pas de stationnement prévu.

M. SANTIAGO SERRANO :

Il faut vérifier sur les panneaux où il est écrit tant de logements, tant de stationnements. C'est un stationnement par logement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr. Quand on est près d'une gare, les gens utilisent les transports.

M. SANTIAGO SERRANO :

Je vais terminer.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais enfin pas trop d'âneries quand même, car on se lasse !

M. SANTIAGO SERRANO :

Si l'on est à une voiture et demie par logement, sur 8 000 logements avec un parking, il reste 3 à 4 000 voitures à mettre sur la voirie. C'est une autre question.

Puisque nous sommes tous dans ce navire qui vogue sur des flots incertains, en 2021, sur le développement durable, comment se mettons-nous au travail collectivement ? Nous allons être confrontés à des problèmes. Nous devons nous assurer qu'il n'y aura pas de parking à la station du métro de Paris ; sinon, l'avenue de la Division Leclerc sera impossible à emprunter. Nous avons déjà des difficultés aux heures de pointe.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tu soutiens la réglementation du stationnement que l'on a mise en place pour protéger le pavillonnaire.

M. SANTIAGO SERRANO :

Là, on aura 3 à 4 000 voitures de plus sur la voirie. Ne faut-il pas revoir l'attribution automatique de macaron aux personnes qui ont un stationnement ? Il y aura sans doute des choses à revoir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si l'on donne automatiquement, il ne sert à rien de mettre des macarons.

M. SANTIAGO SERRANO :

Si l'on me donne automatiquement un macaron, habitant un pavillon, ayant deux places de stationnement à l'intérieur, en ai-je réellement besoin ? Comme il faudra trouver de la place sur la voirie, comment fait-on avec cet afflux de population qui va arriver dans un ou deux ans ? Ce sont des choses à aborder en 2021. Peut-on se mettre au travail ensemble, tout simplement ? Après, on peut polémiquer en regardant tel ou tel détail. Ce ne sont pas les détails qui comptent mais le flot de 20 000 habitants, 15 000 voitures, comment fait-on ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme on est des neuneus, on n'y a pas pensé ! On attendait que Santi Serrano nous en parle. C'est magnifique !

M. SANTIAGO SERRANO :

Comme on n'en parle pas sur le rapport 2020 !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est tellement inconscient, on n'a pas pensé au stationnement.

M. SANTIAGO SERRANO :

En 2020, ce n'était pas l'objectif et en 2019, on connaissait déjà le problème. Je suis content que tu nous informes qu'en 2021, ce sera un objectif prioritaire ou en tout cas important. Je refais l'offre, nous sommes disponibles pour traiter ensemble cette question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Evidemment, qu'on pense au stationnement.

M. SANTIAGO SERRANO :

20 000 véhicules, 20 000 logements et le service social.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Chacun a pris note de ce rapport développement durable.

Accessoirement, puisqu'on parle du stationnement, on peut aussi parler du découpage des pavillons. A notre arrivée, nous avons trouvé 17 locataires dans un même pavillon, autorisés par la municipalité précédente. Cela vous fait de la peine quand on vous le dit. A un moment donné, il faut arrêter les fables et passer à la réalité. Nous avons de nombreux exemples à vous donner.

50% des constats actuels faits et des procédures poussées devant le Procureur viennent de la mairie du Blanc-Mesnil sur l'habitat illicite et le découpage des pavillons. Donc, nous n'avons pas de leçon à recevoir. On est d'accord, la justice est un peu longue, mais on a déjà des résultats.

Fabien et ensuite on passe au vœu.

M. FABIEN GAY :

Une question, à la page 49, on trouve plein de choses sur la sécurité : 5 véhicules de patrouille, 2 drones. A quel but sont-ils utilisés ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont utilisés, parce que la police municipale et l'habitat illicite avaient du mal à aller derrière les pavillons voir les constructions illicites où on logeait des gens. C'est fait pour monter un peu et voir ce qui se passe derrière.

M. FABIEN GAY :

A chaque fois, on fait une déclaration préalable 5 jours avant du vol.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, c'est déclaré à la Préfecture.

M. FABIEN GAY :

D'accord, merci beaucoup, c'était juste une question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On passe au vœu pour terminer. L'Opposition municipale, le groupe Blanc-Mesnil Avenir a un vœu à proposer concernant la journée internationale du droit des femmes. Je vous donne la parole.

MME KATIA GOMEZ :

La Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, mais c'est également une occasion de faire le point sur les luttes et les avancées en matière d'égalité, et surtout, de se tourner vers l'avenir. Il reste en effet bien des conquêtes à obtenir dans de nombreux domaines pour une égalité complète pour les générations futures de femmes.

Depuis #Metoo la parole des femmes n'a de cesse de se libérer. Ce mouvement aussi légitime que nécessaire aura permis de mettre en lumière les violences sexistes et sexuelles, l'un des plus gros fléaux de notre société. C'est aussi cette libération de la parole qui permet aujourd'hui à d'autres femmes et hommes de s'exprimer publiquement sur les drames vécus dans le secret tels que l'inceste ou le viol.

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant un an, le confinement est hélas un terreau propice à l'explosion des violences faites aux femmes et aux enfants dans l'intimité du foyer familial. Partant de ces constats, nous estimons que notre ville ne doit pas rester simple spectatrice en faveur de la lutte contre toutes les formes de violences. La lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que la lutte contre le sexisme doivent être des priorités.

Il y a urgence à agir ! L'égalité femmes-hommes nous concerne toutes et tous. Notre ville s'honorerait à porter haut et fort ce combat pour l'égalité et à mettre ses services publics au service d'une cause libératrice pour tous les êtres humains. Le combat féministe a besoin de services publics de proximité forts pour avancer et les villes ont un rôle essentiel à jouer.

Ainsi le conseil municipal du Blanc-Mesnil décide de remettre ou mettre en place au plus vite les dispositifs suivants, dédiés à l'écoute et à la protection des femmes et des enfants victimes de violences :

- Un service municipal dédié à l'égalité femmes-hommes ;
- Une permanence d'écoute et d'information pour prévenir, accompagner et soutenir les victimes ;
- La remise en place du dispositif « un toit pour elles » destiné à faciliter l'accès au logement sûr et pérenne aux femmes et aux enfants ayant quitté leur domicile pour cause de violences conjugales.
- La mise en place d'une cellule d'écoute par des professionnels au sein de l'administration communale. (20% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail).
- La création d'un poste d'intervenante sociale de la ville au commissariat de police de la commune.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons déjà abordé le sujet avec Sandrine Hedel et j'ai partiellement répondu déjà.

Sachez quand même que la création d'un poste d'intervenante sociale de la Ville au commissariat de police de la commune que vous réclamez est en cours. C'est en pourparlers avec le commissariat. J'imagine que cela va vous réjouir.

J'ai commencé à vous dire tout à l'heure que vous réclamez des services dédiés, une administration, quelque chose qui va être pesant. On réagit au coup par coup à ces questions-là. Evidemment que c'est un sujet très important. Evidemment, on ne peut pas passer à côté. Il n'a échappé à personne qu'en période de confinement, il y a une recrudescence des problèmes de violences faites aux femmes. Evidemment, vous avez raison. Mais pourquoi nous demander de créer des services et de rajouter de l'administration à l'administration, alors qu'on peut gérer les choses d'une manière beaucoup plus souple ?

Permettez-moi quand même de vous dire une chose, M. Mignot, votre démarche est un peu surprenante. Vous venez aujourd'hui la larme à l'œil prendre fait et cause pour l'égalité hommes/femmes, ce que je peux comprendre, mais en novembre 2019, vous participiez à la marche contre l'islamophobie aux côtés de personnages très contestables, comme Anasse Kazib. Ce syndicaliste qui revendique le droit de ne pas serrer la main des femmes. Cela gêne quelque peu la démonstration qui vient de nous être faite.

Si je peux faire la synthèse de cela, je vous dirai, permettez-moi, si je devais lutter contre le cancer, je ne me mettrais pas à côté d'un fabricant de tabac !

MME KATIA GOMEZ :

Vous dites que c'est important, la lutte contre les violences, l'égalité femmes-hommes. Vous ne manquez pas de dire que vous êtes à la tête de la Ville depuis 2014. De ce fait, pourquoi ne communiquez-vous jamais sur les actions faites, s'il y en a ? Pourquoi le 8 mars, ne se passe-t-il rien de particulier dans la Ville, ni au niveau de l'affichage municipal, ni au niveau des activités de la Ville ? Pourquoi n'y a-t-il jamais de communication sur le 25 novembre, journée internationale du droit des femmes ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un peu comme la solidarité, on est discret.

MME KATIA GOMEZ :

Un peu trop discret.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'ailleurs, si on le faisait, vous nous reprocheriez de faire de la com comme sur d'autres sujets.

MME KATIA GOMEZ :

Mais pas du tout !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au vote. Didier Mignot.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vais pas répondre à ce que vous venez de me dire sur un ton un peu provocateur.

Simplement, on parle d'une permanence d'écoute et d'information pour prévenir, accompagner et soutenir les femmes. C'est la permanence du centre d'information au droit des femmes et des familles à qui nous attribuons une subvention de 8 000 € auparavant, subvention que vous avez retirée y compris leur permanence.

C'est une association qui vous fait des demandes de subvention, comme d'autres. Vous pourriez les accepter. C'est très important pour les femmes d'avoir un lieu. Quand on vous demande un service dédié, c'est justement car ce n'est pas simplement du droit commun, et que les femmes qui ont besoin de s'exprimer ont besoin d'un service dédié. Ce n'est pas du coup par coup, c'est impossible, cela ne fonctionne pas dans la vraie vie.

Par conséquent, nous disons cela parce que les femmes se sentent en confiance pour venir exprimer un certain nombre de choses. Ce n'est pas simplement la question de l'hébergement d'urgence en cas de problèmes graves. Le dispositif « un toit pour elles » que nous avons mis en place avec l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes et Ernestine Ronai sa présidente, c'était simplement le fait que nous puissions réserver auprès de chaque bailleur de la Ville un logement pour que les femmes et les enfants victimes de violences conjugales qui avaient dû passer malheureusement par de l'hébergement d'urgence, notamment avec l'association le Nid située à Bondy, puissent retrouver un logement de droit commun dans une ville, d'ailleurs en général qui n'est pas la ville où se déroulent les violences, pour pouvoir les protéger de leurs proches.

Bien sûr que nous souhaitons au travers d'un service dédié, y compris d'une délégation de maire adjoint, au droit des femmes et à l'égalité femmes-hommes, traiter cette question de manière très spécifique. Faire des services municipaux dédiés rentre dans le droit commun, mais c'est très particulier. Chacun sait que ce n'est pas simple et on le voit bien au travers aujourd'hui des langues qui se délient, que ce soit sur la question des violences faites aux femmes avec #Metoo, Balance ton porc, avec maintenant les questions de l'inceste. Ce sont des questions très particulières. C'est un véritable fléau de société. C'est une des premières causes d'insécurité et il faut la traiter de manière très spécifique. C'est tout ce que nous vous demandons.

Maintenant, nous allons voter, vous prenez vos responsabilités, mais je voulais toutefois apporter cette précision. Ce n'est pas un service municipal pour créer de l'administration sur l'administration, mais parce qu'il est utile aux femmes, qui se sentent en confiance quand elles savent qu'elles ont un lieu avec des professionnels formés pour les accueillir. Vous le savez très bien, ces questions de formation y compris des personnels de la police municipale, de la police nationale, sont essentielles. La qualité de l'accueil et l'écoute est fondamentale quand elles viennent simplement oser déposer plainte.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme vous êtes quelqu'un de tolérant, vous me reconnaissez le droit d'avoir des pratiques différentes des vôtres.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous reconnais ce droit.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, nous faisons différemment de vous. Ce n'est pas parce qu'on ne donne pas de subvention à cette association qu'on ne fait pas le travail.

Quant au logement, nous avons de bonnes relations avec les bailleurs sociaux. Au pied levé, nous pouvons obtenir un logement dans une ville alentour auprès de certains bailleurs. Pour cela, il n'est pas nécessaire de mettre une commission en place et de monter une usine à gaz pour être efficace.

Nous passons au vote. J'imagine que l'Opposition municipale vote pour ce vœu et je demande à ma majorité de voter contre la mise en place, non pas sur le principe, d'une usine à gaz pour répondre aux demandes. Il faut le faire et nous le faisons différemment de vous. Raison pour laquelle je demande à la majorité de s'opposer à ce vœu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

CONTRE : 35 Majorité Municipale
POUR : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce Conseil municipal touche à sa fin. Le prochain Conseil municipal est fixé au 1^{er} avril 2021. La séance est levée. Merci à tous.

La séance est levée à 20h30.